



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 17-050423

Cession à titre gratuit des biens informatiques obsolètes

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **30 mars 2023** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 04

Procurations : 02

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU CINQ AVRIL
2023

L'an deux mille vingt-trois le **CINQ AVRIL** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VELIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – Mélissa MOGALIA

PROCURATION(S) : Emilie NALEM conseillère municipale à THIBURCE Marie-Héliette 7^{ème} adjointe – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Publicité faite le 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230405-DCM17-05042023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Affaire 17-050423

Cession à titre gratuit des biens informatiques obsolètes

La commune dispose d'un certain nombre de matériels informatiques obsolètes qui ont été remplacés et se retrouvent actuellement stockés au sein du service Informatique, dans l'attente de leur mise à la réforme. L'association ADRIE a sollicité la commune pour être destinataire de ces biens informatiques.

Pour mémoire, l'Association de Développement des Ressources, l'Insertion et l'Environnement (ADRIE) se caractérise avant tout, comme une association de l'économie sociale et solidaire qui intervient dans le cadre d'actions contribuant à la transition écologique et la transition numérique par l'activité économique.

Les trois Axes d'ancrage territoriale des actions de l'Association sont les suivantes :

1. Agir avec les personnes
2. Agir pour la transition écologique
3. Agir pour la transition numérique

A travers ses trois axes, la collectivité souhaite céder, à titre gratuit, l'ensemble de ses biens informatiques obsolètes, à cette association, en vue d'un reconditionnement et d'en favoriser la vente auprès de leurs clientèles.

Les matériels obsolètes sont les suivantes :

TYPE	N° de série
<i>Ecran AOC</i>	<i>185LM00013</i>
<i>4 unités centrales</i>	<i>Marque : GIGABYTE N° Série : 14650A02841</i> <i>Marque : GIGABYTE N° Série : 14630102842</i> <i>Marque : FUJITSU N° Série : YLTH618906</i> <i>Marque : FUJITSU N° Série : YLPV003699</i>
<i>1 Onduleur</i>	<i>BB9N26070</i>
<i>1 Clavier</i>	<i>Marque : CHERRY N° Série : 00005938-E28</i>

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **ACCEPTE** de céder à titre gratuit les matériels informatiques obsolètes cités ci-dessus à l'association ADRIE,
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET
Johnny PAYET